

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PRAT DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 20H00.

Le jeudi dix septembre deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.

Membres en exercice : 15 Convocation du : 05.09.2026
Membres présents : 13 + 1 pouvoir
Secrétaire de séance : Julie LE BESCONT.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Virginie FAUCHÉ - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE - Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Joël AMIGON - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Yves CAVAN - Danielle LE HOUEROU a donné pouvoir à Yves LE BIHAN.

DELIBERATION n° 2026.10.09-11

Objet : Ancienne maison du comité d'entraide – création d'une commission de travail pour son affectation.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis l'ancien local du comité d'entraide. Il convient désormais de trouver une affectation à ce bâtiment.

Lors du Conseil municipal du 21 mai 2026 Mesdames Nora Bomaré - Le Luyer et Perle Coroller sont venues présenter un projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

En début de séance Madame Valérie LAVILLE, Thérapeute, est venue présentée un projet de Cabinet Bien-être et soins avec pour activités des soins thérapeutiques et alternatifs, des consultations de santé, des ateliers et des séances de bien-être et éducatifs. Le cabinet serait partagé par plusieurs praticiens réguliers et ponctuels.

Au vu des propositions et des travaux souhaités pour les projets présentés, Monsieur le Maire propose de créer une commission pour étudier ces projets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

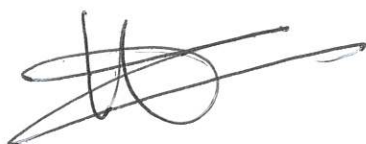
DECIDE de créer une commission de travail pour l'étude des projets et l'affectation du local,

DESIGNE comme membres de la commission :

Responsable	Nb	Membres
Yves LE BIHAN	4	Aurélie GRÔNE Pauline PRIGENT Thierry LE BOUBENNEC Guillaume LARHANTEC

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

Le Secrétaire de séance
Julie LE BESCONT



Le Maire,
Michel EVEN

